

La réforme municipale réaligne l'orientation financière de Bathurst dans le budget 2023

Mercredi le 23 novembre 2022 – Le budget 2023 de la Ville de Bathurst ne verra aucune augmentation de son taux de taxe résidentielle. Telle est la recommandation que le conseil a adoptée lors de sa réunion ordinaire publique de lundi soir.

Exclusif à cet exercice budgétaire, le mandat du Conseil était de recommander tous les budgets opérationnels, sous réserve de l'approbation du ministre provincial des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale. À compter du 1er janvier 2023, les limites de la ville comprendront également des parties de Tetagouche-Nord et de Tetagouche-Sud, des parties de Big River et des parties du district de services locaux de Bathurst, ce qui portera la population de la ville à environ 15 000 habitants.

« Alors que nous accueillons près de 3 000 nouveaux résidents qui seront représentés par deux nouveaux conseillers, 2023 sera une année d'ajustement de nos opérations. Les services existants tels que les services de police, les services d'incendie, la collecte des déchets et des matières recyclables et les services routiers seront les mêmes modèles que ceux présents dans les limites existantes et nouvelles. Nous prendrons les 12 prochains mois pour analyser attentivement les modèles opérationnels actuels afin de déterminer les approches les plus efficaces pour servir nos nouveaux résidents. Nous le ferons avec le défi d'avoir des limites plus grandes mais avec moins de financement avec la réduction progressive du financement de base provincial », a déclaré la mairesse Kim Chamberlain.

En raison des réductions du financement de base (287 000 \$ au total sur cinq ans), les municipalités peuvent désormais ajuster le ratio (multiplicateur) du taux non résidentiel (entreprises) pour compenser les pertes de financement de base, et ce taux doit être le même pour les anciennes et les nouvelles frontières. La Ville recommande un taux de 1,7 fois le taux d'imposition de base.

Le Conseil a approuvé la recommandation de maintenir le taux d'imposition foncière de 2023 pour les délimitations actuelles à 1.775 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation, comme il l'a été pour les six années précédentes. Le taux d'imposition foncière de 2023 pour les nouvelles délimitations sera déterminé par le gouvernement provincial dans les semaines à venir.

Le budget opérationnel général de 2023 est de 39 979 409 \$ et le budget d'immobilisations est de 1 950 000 \$, pour un total de 41 929 409 \$.

Les investissements en capital coûteront 1 950 000 \$ et comprendront les éléments suivants :

- Achat de deux véhicules de police - 140 000 \$
- Achat de cinq véhicules de travail - 415 000 \$
- Rouleau d'asphalte - 100 000 \$
- Pavage de portions de l'avenue St. Mary et de la rue Basin - 375 000 \$
- Mise à niveau et réparations de l'eau et des égouts - 570 000 \$
- Équipement et mises à niveau pour le Centre régional K.-C. Irving - 130 000 \$
- Structures de passerelles et d'escaliers dans la réserve naturelle de la Pointe Daly - 50 000 \$